

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 317 - JANV.-FÉV. 2010



Réforme des lycées, réforme des établissements, suppressions de poste
Poursuivre et amplifier en mars
 Plan d'action incluant actions locales et grèves en mars
Défendons notre liberté pédagogique :
 neutralisons le conseil pédagogique et les demi-journées banalisées

L'édito

Le déficit atteint 11,4% du PIB et la dette publique 80%, loin des critères de l'orthodoxie libérale. Les dettes des organismes financiers privés ont été nationalisées au moment des plans de soutien et de relance. Aujourd'hui, ce sont les Etats qui sont sommés d'assainir leurs comptes, sous peine d'être déclarés insolvable sur les marchés où ils empruntent.

Qui va payer l'addition ? On pourrait imaginer que les prélèvements obligatoires augmentent afin que chacun participe à l'effort selon ses capacités. Mais la majorité présidentielle ne semble pas décidée à renoncer au dogme de la baisse des impôts ou des cotisations sociales. Les sacrifices sont donc attendus des salariés, et d'eux seuls. La rigueur s'annonce, la rigueur est là.

Et pour nous, enseignants, fonctionnaires, l'addition risque d'être salée : baisse des salaires et des pensions, augmentation de la charge de travail, à l'instar de ce qu'annonce la réforme des lycées qui se traduira pour chacun par deux à trois classes supplémentaires, suppressions de poste, voire licenciement de fonctionnaires, mais aussi allongement de la durée de cotisation, report de

l'âge légal de départ en retraite, calcul des pensions sur les vingt-cinq dernières années au lieu des six derniers mois.

Notre travail, dont l'intérêt se structure autour de la liberté pédagogique et du triptyque professeur/savoirs/groupe d'élèves, est dénaturé par le pouvoir pédagogique coercitif donné au chef d'établissement et par le dynamitage des repères collectifs que sont les horaires nationaux, les programmes nationaux et, in fine, le baccalauréat.

Alors que faire ? Se résigner, et croire que localement, telle situation individuelle sera préservée par le contexte particulier de tel ou tel établissement ? Ce serait s'aveugler tant le sens, le rôle et le sort de nos métiers sont intrinsèquement liés à l'effort de la nation.

Non, il faut se mobiliser, se battre, se défendre et imposer d'autres solutions, qui toutes passent par la capacité politique des citoyens à imposer un autre partage des richesses, c'est à dire une politique fiscale redistributive qui finance les dépenses socialement utiles et porteuses d'avenir : service public d'éducation, emploi public, protection sociale, retraite par répartition.

Dès la rentrée, investissons le débat public, investissons l'action.
 Laurent Tramoni

Sommaire

Pages 2-3 : Rentrée 2010
 Page 4 : Défendre le CA
 Page 5 : Les stages du SNES
 Page 6 : Carrières et catégories
 Page 7 : Actualités
 Page 8 : Orientation

Vaucluse : Menaces sur les heures de labo et de cabinet

Au CTPD du 5 février 2010, l'Inspecteur d'Académie a annoncé sa volonté de restreindre la portée du décret de 1950. Tous les cadres de l'administration de l'Education Nationale seraient-ils issus des rangs de L'Oréal ? On le savait pour le ministre Chatel, on le suspecte désormais pour notre Inspecteur d'Académie. Il tente en effet de maquiller la dégradation des conditions d'enseignement causée par la perte des 10 postes en collège dans le 84 (alors que les effectifs augmentent de 65 élèves) en en récupérant 4 sur le dos des personnels à qui il prévoit de ne pas verser l'intégralité des heures pourtant statutaires : actuellement les heures de labo (histoire-géo, physique-chimie et SVT) disparaîtraient. Encore un mauvais coup porté à notre temps de travail et à nos rémunérations qui ne doit pas rester sans réponse ! Nous appelons donc les élus à intervenir dans tous les CA afin de faire rétablir ces heures (1 pour chacune des 3 disciplines) dans les DGH et à présenter la motion suivante : *"conformément à l'article 8 du Décret n° 50-581 du 25 mai 1950, les représentants des personnels enseignants du CA du collège exigent le rétablissement dans la DGH des 3 heures d'entretien des cabinets d'histoire-géo et laboratoires de physique et SVT"*. C'est fort de ces motions (à faire parvenir au S2) que le SNES ira à l'Inspection et au Rectorat défendre nos heures statutaires. Parce que ça fait 60 ans qu'on attend une baisse du temps de travail et... parce qu'on le vaut bien !

Nadine Grégoire
et Sébastien Massonnat

Bouches-du-Rhône

Pas de nouveau tribut pour le 13 !!!

Le nouveau tribut de 88,5 postes demandé est inacceptable. En trois ans depuis 2008, 205 postes auront ainsi été prélevés pour 23 élèves de moins. Chaque élève perdu a entraîné la suppression de 50h.

Malgré un constat préoccupant en matière de difficulté scolaire, de violence, d'absentéisme scolaire croissant, malgré une insuffisance de moyens reconnue, des postes sont encore retirés au département. La méthode de travail pour préparer la rentrée ne tient pas compte des incidences de l'assouplissement de la carte scolaire sur les effectifs des établissements (bassin littoral nord, des collèges marseille-centre...) alors que le rapport de la cour des comptes atteste de la ghettoïsation d'établissements ZEP en s'appuyant sur la situation du collège Jean-Moulin (15°). Ces établissements ne pourront pas redresser la situation dans un tel contexte budgétaire.

Les collèges du 13 n'ont pas à payer ce tribut, ils ne peuvent non plus avec les moyens octroyés poursuivre les objectifs ambitieux préconisés (UPI, développement LV) et que nous partageons.

En signe de protestation, pour exprimer la colère des personnels, les élus ont quitté la séance du CTPD de préparation de la rentrée 2010 après lecture d'une déclaration.

Michèle Potoudis

Rentrée 2010 dans les Hautes-Alpes

Des conditions encore dégradées !

Même les indicateurs académiques l'attestent : la rentrée 2009 dans le 05 a été désastreuse ! Or que constatons-nous pour la rentrée 2010 ? En créant 1,5 poste à la rentrée 2010, la dotation rectorale ne compensera ni la perte de 2009 (-2) ni l'augmentation des effectifs prévue pour 2010 (+118 élèves). Ainsi le département se retrouve encore sous-doté avec les conséquences que cela implique : multiplications des postes à complément de service, recours aux non-titulaires et impossibilité des remplacements. Et les DGH dans les établissements ? Aucune marge de manœuvre une fois les enseignements obligatoires assurés ! Avec + 118 élèves, l'IA prévoit de fermer 4 classes : 1 aux Garcins, 1 à Veynes et 2 à Mauzan pour ouvrir 3 classes dans chaque nouveau collège (Tallard et La Bâtie bien délaissés pour leur ouverture l'an dernier). Là encore, on ne rattrape pas la situation de 2009 où 7 classes avaient été fermées pour - 40 élèves environ. La traduction ? Des classes à 27-28 dans beaucoup de collèges : situation intenable que le SNES a fortement dénoncée. Face à une politique dogmatique, le SNES est là pour soutenir la profession !

Delphine Franceschetti

Détail des suppressions de poste par département

Bouches-du-Rhône : -88.5 ETP	Hautes-Alpes : +1.5 ETP
Vaucluse : -10 ETP	Lycées Aca : -83 ETP
Alpes-de-Haute-Provence : 0	LP Aca : -28 ETP

Alpes de Haute-Provence

Compétences validées ou non ?

Calcul	52 élèves en plus ; 1 classe en moins	Compétence non acquise
Pédagogie	Dans le département : 4 classes en collège à plus de 30 élèves (même 35 en 3 ^e à Annot)	Compétence non acquise
Destruction d'emplois	De plus en plus d' HSA	Compétence acquise
Solidarité	Les établissements en difficulté de notre département ne font plus l'objet d'un traitement particulier	Compétence non acquise
Transparence	A la question : "pouvons-nous savoir les marges d'autonomie laissées par cette DGH aux établissements ? Réponse : "non !"	Compétence non acquise
Hypocrisie	A la question : "qu'est-il prévu pour les élèves en voie de descolarisation ? " Réponse : "vous n'avez qu'à ne pas faire de conseil de discipline"	Compétence acquise
Honnêteté	Présentation d'un diaporama qui oublie de montrer que nous venons de perdre l'équivalent d'un collège en à peine 3 ans alors que les effectifs sont relativement stables, qui oublie de parler des problèmes de remplacement, de collègues à cheval sur au moins 2 établissements...	Compétence non acquise
CONCLUSION	Le socle pour pouvoir mener un enseignement digne de ce nom est très loin d'être maîtrisé.	

Lionel Lasfargues

Une action longue et déterminée dans les établissements

La rentrée 2010 se prépare dans un contexte de fortes suppressions de poste, en particulier en collège, de réforme inapplicable dans les lycées et d'accroissement du pouvoir des chefs d'établissements.

En lycée, où les IPR sont appelés à la rescousse pour assurer le service après-vente de la réforme Chatel, il faut se saisir des demi-journées banalisées pour faire la démonstration que cette réforme est une usine à gaz qui va alourdir le temps de travail, démultiplier les missions et dénaturer le métier sans pour autant donner aux élèves un cadre plus propice à leur réussite scolaire.

A tous les niveaux, et plus particulièrement en collège, les suppressions de poste, malgré la stabilisation des effectifs d'élèves, vont être douloureuses. Il faut se servir de ce levier de mobilisation pour renforcer nos alliances avec les usagers et faire la démonstration que tous les éléments participent d'un même projet de *down-sizing* de l'éducation nationale : suppressions de poste, stagiaires à plein temps devant les classes à la rentrée, réforme des lycées, socle commun et livret de compétences, orientation.

Les prérogatives du Conseil d'administration, organe délibératif réunissant les élus, sont préemptées par le chef d'établissement et le conseil pédagogique qu'il compose et nomme. Dans chaque établissement, lors des Assemblées Générales et des heures d'information syndicale, nous appelons à déterminer collectivement les modalités pratiques de neutralisation du conseil pédagogique et de refus collectif des heures supplémentaires.

En conseil d'administration, le SNES appelle à mener une lutte pied à pied avec les usagers, pour la démocratie, pour dénoncer les conséquences des suppressions de poste et, en lycée, du redéploiement des heures de dédoublement disciplinaire vers l'accompagnement personnalisé. Le refus des DGH est cette année un enjeu majeur.

Le SNES appelle enfin à mener partout une lutte collective, dure et continue, qui pourra s'articuler autour du refus des tâches supplémentaires non obligatoires, de la non-organisation des brevets et bacs blancs, des motions en CA, des rencontres avec les parents, la presse et les élus locaux, d'occupations symboliques, voire de grèves et de manifestations locales. Dans toutes les académies, de nombreux établissements mènent des actions diversifiées



contre les projets Chatel qui mettent grandement en difficulté les rectorats : reprenons le flambeau de l'action dès la rentrée de février, avec la perspective d'une grève nationale dans le second degré en mars.

Laurent Tramoni

Stagiaires lauréats des concours 2010

Le cauchemar dès la rentrée

A la rentrée prochaine, les stagiaires lauréats des concours vont devoir passer de 4-8h de cours par semaine devant les classes, à 18h comme les titulaires.

En effet, le rectorat nous annonce que, par souci d'économies, le tiers temps de formation que nous avons réussi à préserver sera annualisé. En d'autres termes, au lieu de faire 12h par semaine devant élèves et le reste en formation - ce qui constitue déjà une diminution de moitié de la formation professionnelle -, les stagiaires effectueront un service complet de 18h pendant 24 semaines et se verront libérés 12 semaines dans l'année pour se former. Ils seront remplacés lors de ces 12 semaines par des étudiants en master qui succéderont toutes les trois à six semaines et pour lesquels ce remplacement constituera un stage en responsabilité, entre écrits et oraux du concours. Sacrifier les stagiaires, leurs élèves et utiliser les étudiants comme moyens d'enseignement : mauvaise farce ! Refusons ensemble cette politique qui consiste à faire primer les choix économiques sur l'avenir de l'éducation. Le SNES rappelle sa revendication d'élévation du niveau de recrutement des enseignants par décalage de la place du concours après la fin du M2, avec maintien de l'année de stage en alternance après le concours et dispositifs de pré-recrutement précoce des étudiants et amélioration des aides sociales.

Julien Weisz

Nouvelle ponction de 208 postes rentrée 2010 1705 emplois d'enseignants supprimés depuis 2003

Le Recteur a présenté la répartition des suppressions de postes entre les niveaux d'enseignement : alors que les prévisions d'effectifs scolarisés font apparaître une stabilité des effectifs en 2010, l'académie perd à nouveau 208 emplois en équivalents temps plein à la rentrée 2010.

Le Recteur prévoit ainsi de supprimer 97 postes dans les collèges, 83 postes dans les lycées, 28 postes dans les lycées professionnels. D'autres suppressions d'emplois devraient toucher l'IUFM.

Après la ponction de 20% effectuée à la rentrée 2009, les remplacements ne sont pas assurés actuellement faute de personnels disponibles dans plusieurs disciplines. La pénurie est telle que l'Education Nationale fait aujourd'hui appel aux étudiants, que les jeunes enseignants lauréats aux concours seront affectés dans les classes à plein temps dès le mois de septembre sans avoir reçu de formation professionnelle, et que les Professeurs des Ecoles du premier degré sont invités à venir occuper les postes vacants dans les collèges en lieu et place des certifiés dont les emplois ont été supprimés lors des dernières rentrées.

Depuis la rentrée scolaire 2003, notre académie a perdu 1705 emplois d'enseignants, ce qui revient à avoir fermé tous les établissements des Alpes-de-Haute-Provence. En 7 ans, l'académie a perdu 10% de ses enseignants. La baisse des effectifs scolarisés a été elle de 6%. La baisse des effectifs d'élèves est aujourd'hui terminée, les suppressions continuent.

Chaque établissement connaît maintenant sa DGH : les chefs d'établissement doivent réunir commission permanente et conseil d'administration pour faire voter l'utilisation des moyens avant la mi-mars.

Dans les commissions permanentes et les conseils d'administration, dénonçons l'insuffisance des moyens, la mise en concurrence des établissements et les réformes Chatel, avec l'objectif de voter contre les DGH. Le conseil pédagogique, à l'inverse, n'étant pas une instance démocratiquement légitime doit être neutralisé pour que la liberté pédagogique de chacun et les prérogatives du CA soient préservées. Toutes les actions décidées collectivement permettant de faire connaître nos positions et de renforcer nos alliances avec les parents et les lycéens sont les bienvenues.

LT

Commission Permanente

Elle prépare le travail du CA. Elle doit être réunie avant que le CE ait son entretien avec l'autorité académique (IA pour les collèges, Rectorat pour les lycées). Elle doit être à nouveau réunie entre les deux CA selon la nouvelle réglementation. Elle a un rôle essentiel à jouer. Ce sont ses propositions qui doivent être la base du travail, et non celles du Conseil Pédagogique.

Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique connaît donc son décret en application de la loi Fillon de 2005. L'objectif du Ministère comme des CE (c'est le SNP-DEN-UNSA qui a proposé la création d'un Conseil Pédagogique) est d'utiliser ce Conseil pour contourner le rôle du CA et des élus, mais aussi des équipes pédagogiques. La bataille à conduire est de s'opposer à sa mise en place et en tout état de cause à neutraliser le Conseil. En fonction des situations locales, plusieurs tactiques sont possibles. Ce qui est essentiel, c'est le rapport de forces qui est à construire pour que les propositions faites au CA soient celles des collègues et de leurs élus et que le CA ne soit jamais dessaisi.

Etats d'âme d'une nouvelle retraitée

Juin 2009 : la retraite... comme je redoutais ces mots ! La fin d'une certaine vie. Vie à enseigner le français, rythmée par les emplois du temps, les classes nouvelles, les visages d'élèves, les liens que l'on tisse avec les collègues, la chaleur de la salle des profs. Et puis, elle est là. La retraite. On se retire, l'expérience des anciens, en général positive, voire exaltée : "Plus une minute à moi, guitare, alphabétisation, chinois, aquarelle, petits-enfants...". Bref, le bonheur ? Quelques mois d'expérience. Certes, c'est autre chose. Oui, j'ai du temps, plus de paquets de copies à finir, de réveil qui sonne trop tôt... Oui, mais dès que j'en ai l'occasion, je retourne au lycée, le lien n'est pas coupé. Plaisir de reprendre un café avec les copains, croiser un ancien élève, noter des changements... Donc, rester dans le bain si possible. A l'aide du syndicat par exemple. Le syndicat, le SNES, que je découvris en 68 et que je ne lâche pas. Impossible de ne pas se tenir au courant de la réforme qui arrive, impossible de ne pas retrouver les collègues et amis dans les manifs. Plaisir de trouver L'US dans sa boîte aux lettres ! Si "la vraie vie est ailleurs", elle reste aussi dans le métier que l'on a aimé et dans la fidélité aux engagements pris.

Franca Faurie

Conseil d'administration

Un outil pour l'action, un lieu de démocratie à préserver

Amplifier l'action dès la rentrée, c'est aussi, dans chaque établissement, se saisir des réunions de la Commission Permanente (CP) et du Conseil d'administration (CA) afin de construire un rapport de forces favorable et bloquer ainsi les décisions unilatérales de l'administration.

Un processus à maîtriser

Les CA de collèges et de lycées devront être obligatoirement réunis et par deux fois s'il le faut, précédés chaque fois d'une CP, avant la tenue des Comités Techniques Paritaires, Départementaux (CTPD) pour les collèges, Académique (CTPA) pour les lycées. Le CTPA étant prévu le 25 mars, les CTPD se tiendront les jours précédents. Saisissons-nous des CA et des CP pour s'opposer aux politiques actuelles (baisse de la DGH, suppressions de postes, stagiaires devant assurer désormais 18 heures de cours, réforme du lycée...) mais aussi pour mettre en échec la marginalisation programmée des CA par le Chef d'Etablissement (CE) qui s'appuierait sur le conseil pédagogique.

Retour sur les CA

Les EPLE, Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (tous les collèges et lycées) ont été créés en 1985 en application des lois de décentralisation. Dans tous les domaines relevant de l'autonomie, le CA délibère et vote : le CE n'en est que l'exécutif. Le CA est un élément essentiel de démocratie locale au sein du service public national d'Education. Il n'a pas simplement un caractère consultatif, mais un vrai pouvoir délibératif et décisionnel sur certains aspects, notamment la répartition de la DGH. C'est ce qui déplait fortement à Chatel mais aussi au SNP-DEN-UNSA, syndicat majoritaire des CE.

A propos de la nouvelle réglementation des EPLE

La modification porte sur le fait que in fine, c'est désormais le CE qui décide de la répartition de la DGH (Dotation Horaire Globalisée) par discipline et par niveau (soit le TRMD, tableau de répartition des moyens par division), au cas où le CA refuse par deux fois la répartition des moyens proposée par le CE. Mais si le CA adopte une autre répartition, à condition qu'elle rentre dans la dotation globale, la lecture que nous faisons est qu'elle s'impose toujours. En tout état de cause, le rôle du SNES est de tout faire pour réaliser l'unité des personnels, pour que les élus à la CP comme au CA soient les porteurs de ce qu'auront décidé l'ensemble des collègues, en lieu et place du projet unilatéral d'un CE qu'il ferait avaliser par un Conseil pédagogique à la fois refusé par les personnels, mais aussi illégitime : une proposition du Conseil pédagogique ne saurait en effet s'imposer à un CA !

Empêcher une interprétation abusive de la réglementation

Chatel a modifié pour partie la réglementation mais les CE aimeraient bien décider seuls tout de suite. Et toujours. Aussi le SNP-DEN vient-il d'inventer que les CA n'auraient pas à délibérer maintenant sur la répartition des moyens, appuyé par une lettre de Chatel aux Recteurs. Las ! Une lettre n'a aucune valeur réglementaire. On voit bien la manœuvre : éviter de réunir deux fois et la CP et le CA et avoir les mains libres, réduire à néant cette instance démocratique qu'est le CA, où siègent des élus et le transformer en simple chambre d'enregistrement.

Conseil d'Administration : un lieu stratégique

Le SNES mettra tout en œuvre dans chaque établissement pour à la fois imposer le respect de la réglementation tout en construisant un rapport de forces favorable. Il s'agit, en faisant jouer tout son rôle au CA, d'empêcher le CE de décider seul après avoir imposé ses vues à un Conseil Pédagogique dont il aura désigné les membres. Car c'est bien le CA qui délibère et décide. Par deux fois. Ainsi le CA doit voter la répartition de la DGH avant le CTPA, et donc être réuni chaque fois que la DGH évoluera, entre le mois de mars et la rentrée. Le premier CA refusera la répartition du CE. Il faut obtenir ensuite la convocation d'une CP et d'un 2e CA, et continuer à voter contre la proposition du CE, faire voter une ou des propositions alternatives. Ce peut être par exemple une DGH et une répartition souhaitables pour permettre la réussite de tous les élèves, mais aussi une DGH avec la répartition qu'auront choisi tous les collègues, en lieu et place du conseil pédagogique. Par exemple en lycée, mettre toutes les heures de dédoublement sur les disciplines qui ont actuellement un dédoublement.

Josiane Dragoni

Plus d'infos ?

Courriers de S1 n°2 (Conseil d'administration, n° 6 (Collèges et lycées) et n°7 (rentrée 2010), en ligne sur le site du SNES national.
BO spécial n°1 du 4 février 2010 (<http://www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4-fevrier2010.html>)
Site snes Aix-Marseille : <http://www.aix.snes.edulspip.php?article922>

La formation, c'est aussi avec le SNES

Les stages sont ouverts à tous. La participation à des stages syndicaux est de droit. Il faut impérativement en faire la demande un mois avant. Recopiez et complétez le modèle qui se trouve sur le site : www.aix.snes.edu. Envoyez un mail à saix@snes.edu pour vous inscrire auprès du SNES. Les stages ont lieu de 9 h à 17 h.



Mardi 2 mars Gagner le combat de la revalorisation

Depuis la revalorisation obtenue suite aux mobilisations et grèves de 1989 (gain de points indiciaires, hors-classe, CAPES et agrégations internes...), les choix des différents gouvernements ont eu pour effet la chute continue de notre pouvoir d'achat (-20% en 20 ans). Pour le SNES, il est impératif d'imposer la revalorisation de nos métiers. A l'heure de la réforme du recrutement au niveau master, il s'agit d'imposer notre calendrier pour gagner. Nous proposons une journée d'étude et de réflexion pour informer sur les enjeux de la "Revalo".

Jeudi 18 mars Mathématiques

En présence de Claude Courivaud, SNES National.

Ce stage sera l'occasion de faire le point sur notre enseignement et d'interroger nos revendications le concernant.

Car de nombreuses questions se posent qui remettent en cause la finalité même de l'enseignement de notre discipline :

- la question des horaires permettant prise d'initiative et démarche personnelle inhérente à la résolution de problème, une nécessaire acquisition de techniques de base (libérant ainsi l'esprit pour d'autres activités) et l'utilisation de l'outil informatique.

- la question des contenus en collège (programme et socle) et lycée (absence de visibilité sur ce qui sera enseigné une fois la réforme mise en place).

- la question de l'évaluation enfin avec l'introduction de nouvelles modalités jamais mises en débat.

Jeudi 18 mars Retraites : la fin du statut de la Fonction Publique ?

En présence de Daniel Rallet, SNES National, ancien membre du COR (Conseil d'Orientation des Retraites).

En matière de réforme des retraites, Sarkozy a été clair, le gouvernement ne fera pas dans le détail. Seule une mobilisation de très haut niveau pourra compenser et annuler les mauvais coups en gestation.

Ils sont de deux ordres :

- la bataille de l'opinion. Directement dans le collimateur le mode de calcul de liquidation de la pension pour les fonctionnaires : 25 dernières années pour le régime général et 6 derniers mois pour la FP. Et Grenouilles d'applaudir! En oubliant ce qui sépare actuellement les modes de calcul entre les deux régimes (durée des trimestres, primes, heures supplémentaires, avantages familiaux...)
- la manipulation technique : on prétend sauver la répartition mais on évoque la retraite par points, ou les comptes notionnels qui sont de la capitalisation virtuelle sans garantie de prestation définie.

Sarkozy ment en excluant toute baisse des pensions, un changement de mode de calcul y conduira d'autant plus que c'est le but recherché, et Darcos ment en disant que l'Etat-employeur a un "déficit" pour payer les pensions de la Fonction Publique de l'Etat budgétisées.

Traitement continué, la retraite est une rémunération du travail et c'est précisément sur le coût du travail que le gouvernement veut encore économiser.

Mardi 30 mars Quelle croissance ?

Depuis 2008, le monde est confronté à une crise économique sans précédent depuis 1929. Celle-ci a un caractère multidimensionnel (économique, social, écologique et géopolitique) qui remet en cause le système capitaliste et le modèle de croissance productiviste qui le soutient depuis le XIX^e siècle. Le SNES propose une journée d'étude qui posera ces questions de façon pluridisciplinaire.

Vendredi 12 mars Aider les élèves à s'orienter : une mission partagée

A l'heure où le gouvernement impose l'orientation comme régulateur des politiques de l'emploi, transformant ainsi profondément le système de formation (ses objectifs, ses contenus), nos métiers, la place de l'élève, nous organisons une rencontre entre les acteurs de l'orientation scolaire (enseignants, CPE, Co-Psy...). Il s'agira d'analyser finement l'impact de cette volonté politique à travers des exemples précis (réforme des lycées, livret de compétences, PDMF, orientation active...) et d'organiser une riposte qui mette en œuvre les conditions dont les élèves ont réellement besoin pour élaborer et réaliser leurs projets de formation.

Stéphane Rio

**Demande d'autorisation d'absence
à remettre au chef d'établissement
un mois avant le stage**

**Modèle à reproduire
Voir site www.aix.snes.edu**

CPE Quelle identité professionnelle ?

Les décrets concernant le nouveau concours de CPE ont été publiés au JORF du 6 janvier 2010. Les craintes que nous avons exprimées l'an dernier sont devenues réalité. Outre la nouvelle partie de l'épreuve "agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable" notée sur 6 points et commune à tous les nouveaux CAPES, le concours ne reflète plus l'esprit de la circulaire de 1982. En effet, les notions de positionnement de CPE dans et hors l'établissement, de pilotage de la vie scolaire, de conseiller technique du Chef d'Établissement (à mettre en lien avec la gouvernance des établissements, l'accroissement de l'autonomie et du pouvoir des chefs d'établissement) et de projet Vie Scolaire, induisent une autre conception du métier. Le CPE apparaît comme déconnecté du réel travail auprès des élèves et plutôt chargé du pilotage des projets et du "management" du personnel.

Malgré la réalité de certaines pratiques, nous ne nous reconnaissons pas dans ce descriptif qui occulte la dimension éducative, la relation à l'élève et son suivi, qui fondent pourtant le cœur de nos missions. De plus, il est inacceptable de tenter de changer le métier en catimini et sans aucune concertation avec la profession, par le biais du recrutement. C'est pourquoi nous demandons le retrait immédiat de ces décrets et la construction d'une nouvelle maquette respectueuse de notre statut et de nos missions. Il faut d'ores et déjà informer nos collègues, en débattre avec eux, car nous ne pourrions y parvenir que par une mobilisation massive de tous les CPE (syndiqués ou non).

Carole Samouiller

Hors Classe des CPE Quelques précisions

- Les points de notation correspondent à la note administrative multipliée par 5
- La valeur professionnelle est déterminée par le seul avis du chef d'établissement correspondant à 40, 20, 10 ou 0 points.

l'outil de gestion Internet "I-prof".

Dans un deuxième temps, du lundi 1^{er} février au samedi 6 mars, les chefs d'établissement peuvent valoriser : "*L'implication dans la vie de l'établissement qui rend compte de la manière dont l'enseignant exerce sa responsabilité en dehors de la classe*".

Dans les établissements, il faut expliquer les enjeux aux collègues, identifier ceux qui sont au 11^e échelon et ceux qui sont proches de la retraite, entreprendre une démarche collective de la section syndicale en direction du chef d'établissement, et le convaincre de donner priorité à ces collègues-là dans l'attribution de l'avis Très favorable.

Dans un troisième temps, du lundi 8 mars au vendredi 9 avril, les corps d'inspection pourront valoriser : "*Au travers de la qualité de leur activité d'enseignement, l'intensité de l'investissement professionnel de l'enseignant, l'implication de l'enseignant en faveur de la réussite des élèves...*".

On constate que les IPR sont encore loin d'utiliser toutes leurs possibilités d'avis favorables, surtout au 11^e échelon, et de plus les pourcentages de ces avis varient d'une discipline à l'autre. Le SNES vous informera des avis vous concernant, avant la CAPA et n'hésitez pas à intervenir auprès de l'inspection et de votre chef d'établissement si vous estimez qu'il y a une erreur.

Comme les années précédentes depuis que le nouveau barème a été institué (en 2005), les avis des chefs d'établissement et des IPR sont déterminants.

Le SNES continue à s'opposer fermement à cette promotion au mérite et revendique une reconstruction de la carrière intégrant les actuels indices de la hors classe dans la classe normale. La hors classe doit demeurer un débouché de carrière pour tous. Nous exigeons une véritable revalorisation de nos carrières selon des règles statutaires claires et transparentes.

(Voir le bilan chiffré de la hors-classe 2009 sur le site académique du SNES et le bulletin académique n° 479 du 4 janvier 2010).

Jean-Luc Giordani

La hors-classe a 20 ans Qu'en est-il aujourd'hui ?

Aujourd'hui, certains collègues peuvent rester bloqués pendant des années au 11^e échelon sans pouvoir accéder à la hors-classe. Leurs retraites futures s'en trouvent fortement affectées. Ce qui avait été conçu pour que tous les collègues en profitent, devient aléatoire. En effet, aujourd'hui, l'appréciation du "mérite" de quelques-uns permet au ministre d'économiser sur le dos d'une majorité. La hors-classe avant le 11^e échelon et 4 ans n'a pas d'effets financiers immédiats du fait de l'imbrication des différentes grilles. Les S1 sont intervenus en ce sens auprès des chefs d'établissement en leur demandant d'utiliser tout leur quota d'avis Très Favorable, de privilégier les fins de carrière et de communiquer les avis portés. Le SNES en CAPA intervient et se bat pour un accès de tous à la hors-classe.

Odile Lhéritier

DCIO et CO-Psy

Rapport Guégot ou LE système d'orientation

Ce rapport, le 15^e en 5 ans sur la question, reconnaît qu'un "système" (service) d'orientation ne saurait résoudre toutes les difficultés de l'insertion professionnelle ou du retour à l'emploi : il faut aussi une continuité des politiques publiques en matière de formation et d'emploi. Pourtant il propose surtout de fondre en un guichet unique les deux seuls réseaux clairement identifiés, celui des CIO et celui de Pôle-Emploi (en difficulté par la fusion ASSEDIC-ANPE) et de lancer un appel d'offres pour l'accès à l'information dématérialisée et aux premiers conseils... avant 2012. On appréciera. Honnête, cependant, il admet la difficulté de l'entreprise : il peut compter sur la riposte du SNES !

Michèle Larroquette

Vendredi 23 avril Pénibilité du travail : quelles réponses syndicales ?

Tue et étouffée, la souffrance au travail existe dans nos professions. Qu'en est-il réellement ? D'où vient-elle ? Comment construire des réponses collectives et efficaces ? Autant de questions qu'il est urgent de se poser.

Réforme du lycée Réforme des établissements



Grèves, AG, débats publics, distributions de tracts, chaînes humaines, conseils pédagogiques et demi-journées boycottés ou au contraire investis par une foule debout et déterminée, ... à Saint Exupéry, Mongrand, Victor Hugo, Diderot, Pagnol, Artaud... Autour de la grève du 21 janvier et de la manifestation nationale à Paris du 30, nous avons montré notre inventivité pour poursuivre la mobilisation et l'étendre. Là où les chefs d'établissements soudain frileux, refusaient de donner les demi-journées banalisées pour analyser la réforme et la rentrée 2010, nous nous sommes mobilisés pour les obtenir. Là où elles étaient organisées, nous ne nous sommes pas laissés intimider par la propagande ministérielle, ni par les descentes d'Inspecteurs venus user de leur autorité pour le Service Après Vente de la réforme. Nous avons parlé, questionné, montré les incohérences et les dégradations que la réforme du lycée implique pour les élèves et les personnels : augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression de l'individualisation de l'aide, diminution de l'offre de formation, augmentation du nombre de classes pour les enseignants, dénaturaion de leurs métiers par l'accompagnement personnalisé fourre-tout, dérive du service public vers la concurrence des établissements, vers la sélection précoce au détriment des plus démunis.

Nous nous sommes adressés aux parents. Nous sommes venus nombreux au débat public organisé par le SNES le 29 janvier, pour nous adresser au monde politique, aux élus, aux candidats, pour porter notre mécontentement et aussi nos propositions.

Et ce n'est qu'un début : dans les établissements, nous nous sommes donné rendez-vous à la rentrée, pour une heure d'information syndicale, pour une demi-journée banalisée, au moment où nous découvriions progressivement les dégâts dans nos DGH, nos postes, nos enseignements.

Ce que le ministre voulait éviter est en train de se produire, les conséquences de la réforme des lycées deviennent visibles à un mois des élections régionales. Les moins mobilisés parmi nos collègues ne tarderont pas à les découvrir, les prochains CA décolleront les yeux des lycéens et des parents.

La période politique est sensible, il faut continuer à construire la mobilisation. Multiplions les actions dans les établissements, sachons emmener avec nous l'ensemble de nos collègues et de nos partenaires. Défendons la démocratie dans les établissements, défendons nos métiers et le service public d'éducation. Il se pourrait bien que les diaporamas, les plaquettes, les discours d'IPR et de chefs d'établissements ne passent pas l'hiver.

Caroline Chevé

Collèges

Un H/E inférieur à la moyenne nationale, un E/D supérieur, un accès en 2^{de} GT, en Bac Pro 3 ans inférieur à la moyenne nationale, un absentéisme important, une violence en hausse : malgré une incitation forte pour faire progresser les résultats, le constat est clair. Les conditions de travail ne sont pas bonnes tant pour les élèves que pour les personnels. Avec des classes chargées, des groupes pour travailler plus en profondeur supprimés au fil des années, les collègues le savent bien, la difficulté d'enseigner est grande. Le Recteur le sait aussi mais il doit limiter les suppressions de postes en lycées et en LEP, réformes obligent ! Alors les collèges vont continuer à trinquer ; 97 postes en moins pour 6 élèves de plus. Les deux départements qui concentrent le plus de difficultés sociales se voient ponctionnés alors que les besoins sont criants. Avec un tel étranglement quel est l'objectif assigné aux collèges : permettre la réussite de tous les élèves ou trier entre ceux qui auront droit au socle commun minimum et ceux qui auront droit à plus pour continuer au lycée ? Avec les parents construisons les réponses à leurs aspirations : plus d'école pour la réussite de tous.

Michèle Garnier-Potoudis

Stages en master pour les étudiants

Prendre des classes
18h par semaine
entre écrits et oraux !

Le rectorat vient de publier au BA une circulaire organisant, dans notre académie, les stages et l'accueil des étudiants de master dans les classes, à compter de cette année.

Ces stages sont de trois types : observation, pratique accompagnée et en responsabilité. Si les deux premiers constituent des éléments de pré-professionnalisation, faire suivre à des étudiants des stages en responsabilité est proprement scandaleux.

En effet il s'agit de donner à l'étudiant - qui n'est pas encore admis au concours - la classe d'un enseignant en pleine responsabilité (ou d'un stagiaires lauréat du concours lors de ses 12 semaines de formation) pour qu'il se charge de l'enseignement pendant une durée de 54 h à 108h, 18h par semaine.

L'enseignant "réfèrent" qui voit alors son service temporairement assuré par l'étudiant se met à la disposition de l'établissement, pour assurer une multitude de tâches, définies par les chefs d'établissement, il peut également se voir confier des travaux de production de ressources par les corps d'inspection. Ces stages, qui font peu de cas des élèves, n'ont aucune dimension formative en lien avec les masters et justifient malgré cela, pour le gouvernement, la suppression de la formation initiale après le concours.

Le SNES dénonce cette utilisation des étudiants comme moyens d'enseignement et appelle les professeurs à refuser d'encadrer ces stages en responsabilité.

Julien Weisz

Jeudi 25 mars

Histoire-Géographie

En présence d'Alice Cardoso, SNES National. De nombreuses réformes ont lieu dans la discipline (nouveaux programmes au collège, réforme du Lycée avec une baisse horaire importante - suppression des modules en seconde, suppression de l'histoire-géo en TS après la suppression dans les séries technologiques - et des programmes de seconde qui s'annoncent régressifs, enseignement de l'histoire des arts, etc.). Le SNES organise une journée de réflexion et de mobilisation sur l'enseignement de l'histoire-géographie et sur le sens de ces réformes.

Evaluation et orientation

Le contrôle social des salariés dès l'école ?

Au BO du 7 janvier : le livret de compétences du socle commun, le passeport orientation-formation propre au PDMF, obligatoire depuis la rentrée 2009, et le livret scolaire pour le bac feront, à terme, partie du livret de compétences pour l'orientation tout au long de la vie (OTLV). Instauré dès le 1^{er} degré, celui-ci doit enregistrer toutes les connaissances, capacités et attitudes acquises dans l'éducation formelle et l'éducation informelle (cadre associatif, familial) et évaluées par les enseignants et les tuteurs référents des organismes associés. Au cours de la vie professionnelle, y seront consignés emplois occupés, bilans, etc.

La phase d'expérimentation est lancée et sera financée par le Haut Commissariat à la Jeunesse. Elle portera aussi sur la prise en compte du livret dans les décisions d'orientation et les procédures d'affectation.

Conséquence des pouvoirs accrus de la délégation interministérielle à l'orientation (DIO), en application de la loi sur l'orientation et la formation profession-

nelle, cette circulaire ouvre la voie du recours à des associations extérieures à l'école pour le suivi, l'évaluation de compétences et l'orientation des élèves. Mais sur quels objets pourraient porter ces évaluations ? Pourquoi cette intrusion dans la sphère privée ?

Le pilier 7 du socle commun (Autonomie et Initiative) donne des éléments de réponse : il est déjà défini en référence aux travaux européens sur les compétences. Cependant, quels sont les présupposés théoriques de notions comme l'intérêt, la volonté, la prise de conscience, l'implication présentes dans les compétences du pilier ? A quelles valeurs ou catégories psychologiques renvoient-elles ? Comment ne pas glisser rapidement vers une évaluation des personnes ?

Cette approche de l'OTLV n'est pas sans rappeler les techniques de "management" qui cherchent à développer le contrôle et l'évaluation de la personnalité. Restons très vigilants !

Michèle Larroquette

SNES AIX - MARSEILLE N° 317 - Janv.-Fév. 2010

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : J. DRAGONI - Photos : Université Syndicaliste

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 500 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)



96%

de nos clients nous accordent leur

CONFIANCE

Crédit  Mutuel

Enseignant

n°1
de la relation client

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

• **Marseille** : 65, la Canebière - 13001 Marseille - Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr

• **Aix en Provence** : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence - Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofres BearingPoint (avril 2008 auprès de 4 000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmoby-Vectis, Publi-News et Tolma auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neuf principales banques de détail en France.